

Suresnes, le 30 septembre 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 OCTOBRE 2026

BOOSTHEAT (FR001400OS22 / ALBOO) annonce que ses actionnaires sont avisés qu'une assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de la Société se tiendra le 16 octobre 2026 à 14 heures au siège social.

L'avis de réunion valant avis de convocation et comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions est disponible sur le site Internet de la Société : [Assemblées Générales - BOOSTHEAT](#).

* * *

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

www.boostheat-group.com

Facteurs de risque :

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, décrits dans le Rapport Financier Annuel 2025 disponible sur le site Internet de la Société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la société. À la date du dernier Rapport Financier, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estimait être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois grâce notamment au recours à cette ligne de financement.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à la nouvelle activité de Bitcoin Treasury Company annoncée par la Société le 10 juillet 2025.

Facteurs de risque spécifiques l'activité de Bitcoin Treasury Company :

Le prix du Bitcoin peut être sujet à de fortes fluctuations, pouvant entraîner une dépréciation rapide et/ou significative des actifs numériques détenus par la Société (et/ou par ses filiales). En outre, la liquidité du Bitcoin peut être affectée par des variations de marché soudaines, des restrictions réglementaires et/ou des dysfonctionnements des plateformes d'échange, rendant plus difficile la vente d'actifs en cas de besoin de trésorerie.

Par ailleurs, le cadre réglementaire et fiscal applicable aux actifs numériques est susceptible d'évoluer rapidement et peut différer selon les juridictions. Ainsi, des changements législatifs et/ou des décisions d'autorités de marché pourraient avoir un impact défavorable sur la détention et/ou l'utilisation d'actifs numériques (dont le Bitcoin) par la Société (et/ou par ses filiales).

Enfin, la détention d'actifs numériques (dont le Bitcoin) peut nécessiter la mise en place de mesures de sécurité strictes (portefeuilles numérique sécurisés, clés privées, protocoles de stockage à froid). Toute faille de sécurité, perte d'accès aux clés privées ou attaque informatique pourrait entraîner une perte totale ou partielle des actifs numériques détenus par la Société (et/ou par ses filiales).

* * *

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

www.boostheat-group.com

À PROPOS DE BOOSTHEAT ET DE BITCOIN HOLD FRANCE

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique breveté permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

La Société a également créé une activité de Bitcoin Treasury Company au sein de sa filiale Bitcoin Hold France destinée à acquérir, négocier et accumuler des Bitcoin.

BOOSTHEAT est cotée sur Euronext Growth à Paris (ISIN : FR00140153G5).

I CONTACTS

ACTUS finance & communication – Jérôme FABREGUETTES LEIB

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 78 / boostheat@actus.fr

ACTUS finance & communication – Anne-Charlotte DUDICOURT

Relations Presse

Tél. : 06 24 03 26 52 / acdudicourt@actus.fr

Avertissement :

La société BOOSTHEAT a mis en place un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO), qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Impact Tech Turnaround Opportunities (ITTO).

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.